





Info-Alerte n° 1775 du 25 juillet 2018

La grande finale de VITAL BEAUTY

L'enveloppe du catalogue VITAL BEAUTY, expédiée le 5 juillet 2018, est alléchante : « Attention : expiration imminente », « Attention : la personne la plus rapide du couple finaliste grand gagnant empochera le plus gros des deux chèques ».

À l'intérieur de l'enveloppe, vous découvrez même votre « diplôme de nomination » et vous pouvez lire sur le bon de commande que votre « chèque garanti » sera joint à votre colis.

Face à ces multiples informations, il convient de raison garder!

Le **Réseau anti-arnaques** a décrypté pour vous les astuces de cette offre publicitaire:

- ♥ Certes, le plus rapide empochera un chèque de 34 000 €, et le second 15 000 €. Mais, comme le précise une discrète mention, cette affirmation concerne le seul couple finaliste grand gagnant. Or, il n'y a aucune certitude pour que ce soit vous.
- 🔖 Certes, vous allez recevoir un « chèque garanti » : mais la lecture attentive du règlement complet vous donne la définition de cette formulation. Il s'agit d'un chèque réduction d'une valeur de 2 €.

Les offres promotionnelles de VITAL BEAUTY ne doivent pas vous impressionner.

De même, ne vous laissez pas séduire par l'adresse de VITAL BEAUTY (une boite postale à Lille, fief de la vente à distance traditionnelle en France) : le siège social est en fait situé dans les Alpes Maritimes (à Mougins), département qui a le triste privilège d'abriter de nombreuses sociétés dénoncées par le Réseau anti-arnaques.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le : Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex (contact@arnaques-infos.org) - Site: www.arnaques-infos.org SIRET: 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)